



Uccle le 23/10/2020

Courrier aux parents des écoles
communales

Service Education

DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

Votre correspondant : Philippe WARGNIES

Tél. : 02/348.67.97

Courriel : pwagnies@uccle.brussels

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Comme vous l'avez sûrement appris, la Fédération Wallonie Bruxelles a décidé que les écoles passeraient en **code orange**. Cette décision implique en particulier que la présence des parents n'est plus autorisée dans l'école pour les élèves de primaire (sauf pour accompagner un enfant porteur de handicap). Cette disposition générale est valable pour les entrées et sorties des classes mais peut faire l'objet d'une adaptation en fonction des réalités des écoles, des horaires et des nécessités d'ordre pédagogique.

Par contre :

2. Les activités extra-muros (excursions, visites, ...) peuvent être maintenues ;
3. Les classes de dépaysement sont également toujours autorisées ;
4. Le service de repas chauds est maintenu ;
5. Les élèves de P1 et P2 peuvent continuer à fréquenter la piscine.

Comme depuis le début de la crise, les directions vous tiendront au courant de toutes les directives auxquelles nous vous demandons de continuer à souscrire.

Le **bulletin** de novembre pourra faire l'objet d'une adaptation au sein de chaque école. En effet, le bulletin dans sa forme actuelle ne peut être que le reflet d'une pratique d'évaluation chiffrée qui ne correspond pas à la réalité de cette rentrée scolaire dont l'objectif premier a été clairement énoncé : reprendre le fil scolaire et des apprentissages sans entrer dans un processus d'évaluations sommatives.

Nous devons également vous informer que, dans le cadre de la crise sanitaire, nous sommes de plus en plus confrontés à des fermetures de classes justifiées par **la mise en quarantaine soit des enseignants, soit de l'ensemble des élèves de la classe.**

Dans le premier cas, lorsque cela sera possible et pour peu que nous disposions du personnel en suffisance, une garderie sera mise en place. Néanmoins, vous comprendrez que **ces garderies s'adresseront prioritairement aux enfants dont les parents**

ont une obligation professionnelle et qui n'ont aucune autre possibilité que de faire garder leur enfant par une personne à risque.

Cependant, **lorsque l'ensemble de la classe est mis en quarantaine, les élèves ne pourront être présents à l'école.**

Nous sommes conscients des problèmes d'organisation que peuvent entraîner ces décisions qui doivent se prendre dans un délai très court, mais c'est à ce prix que nous pourrions freiner la propagation du virus.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de notre meilleure considération.

Philippe WARGNIES
Chef Département

Carine GOL-LESCOT
Echevin de l'Enseignement